

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025**

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 21 octobre 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Jean-François BONIN, Stéphanie CHEVRY, et Stéphane DELAVY excusés. Frédéric DERREUMAUX était absent. Jean-François BONIN a donné procuration à Christiane TIVEDDU, Stéphanie CHEVRY a donné procuration à Gaël ALLAIN et Stéphane DELAVY a donné procuration à Malika BOUMIR.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 13 voix le compte-rendu de la séance précédente et 2 abstentions de Stéphanie AMOURIQ et Séverine BRUN, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET HYBRIDES RECHARGEABLES COORDONNE PAR LE SIEA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors d'une réunion avec le SIEA le 4 septembre dernier, un point avait été fait sur les IRVE. La commune a préalablement accepté d'adhérer la rédaction du schéma directeur IRVE, mais la commune n'a pas encore délibéré concernant l'adhésion au groupement de commandes IRVE du SIEA.

Cette adhésion permet de laisser le SIEA coordonner le groupement d'achat et d'assurer un accompagnement des membres sur les différentes étapes. Le SIEA a conclu un partenariat avec ENEDIS afin d'optimiser les coûts de raccordements. D'être membre de ce groupement permet également une aide au financement de l'installation d'une première borne par le SIEA.

Après étude, la commune peut se positionner pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge semi rapide.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes, coordonné par le SIEA, pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. La délibération valide la convention constitutive et les modalités financières, avec engagement à inscrire ces dépenses au budget et mandate le Maire pour signer la documentation nécessaire. Cette démarche vise à favoriser le déploiement partagé et efficace des bornes de recharge, conformément aux obligations réglementaires et aux enjeux de transition énergétique dans le département de l'Ain.

### **SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS POUR LE CHANGEMENT D'HUISSERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire a présenté une demande de financement pour des travaux de changement d'huisseries dans les bâtiments communaux. Cela concerne, l'installation des volets roulants

sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la mairie/école maternelle, ainsi qu'un appartement en rénovation dans le bâtiment de l'école primaire et le changement des portes latérales de la salle des fêtes.

Il rappelle qu'un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour la période 2024-2026, avec une allocation de 120 572 € pour Tenay. Un 1<sup>er</sup> projet a été subventionné l'an dernier pour la rénovation du local commercial à destination d'une épicerie/restaurant.

Il propose donc de solliciter une aide financière de 33 703 € auprès de la CCPA pour ces travaux.

Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens, décidant de demander cette subvention et établissant un plan de financement total de 67 406,34 € pour couvrir les dépenses des travaux, dont la moitié sera financée par la subvention de la CCPA et l'autre moitié par l'autofinancement de la commune.

### **SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS DU SIEA POUR LA BORNE IRVE**

Le Conseil Municipal a approuvé précédemment l'adhésion au groupement de commandes du SIEA pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance pour les IRVE.

Le SIEA propose de financer une partie des coûts d'installation d'une IRVE semi-rapide, via des fonds de concours, permettant aux communes membres de bénéficier d'une subvention équivalente à 75 % du coût hors taxes (dans la limite de 22 000 € HT par commune). Le financement sera versé sous réserve de l'accord du conseil municipal et de la transmission des justificatifs nécessaires.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la sollicitation financière du SIEA dans le cadre du fonds de concours IRVE selon les modalités définies.

### **AIDE A L'INSTALLATION D'UN COMMERCE : BOULANGERIE**

Lors d'un précédent conseil municipal, à l'unanimité, les membres du conseil avaient approuvé le soutien de la commune à l'installation de la réouverture de la boulangerie, suite à sa fermeture en février 2025.

Conformément à l'article L 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut apporter une aide financière pour favoriser le développement économique local et le maintien des services de proximité.

Le Conseil Municipal a décidé ainsi, à l'unanimité d'accorder une aide de 5 000 € à Monsieur Aurélien Monnet, gérant de l'EURL L'Ecrin Gourmand, pour soutenir l'installation.

Cette aide sera versée en deux fois : 960 € directement à l'artiste peintre Claire Laurent pour la rénovation de la façade par une fresque, et 4 040 € au gérant pour couvrir une partie des frais liés à l'installation.

Une convention sera signée avec le bénéficiaire, précisant ses obligations, notamment la justification de l'inscription au Registre du Commerce et le respect des normes réglementaires en vigueur pour l'activité de boulangerie-pâtisserie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention, à mandater le paiement de la facture de l'artiste dès réception, et à procéder au versement du solde de l'aide immédiatement, qui sera imputé aux crédits budgétaires prévus à cet effet.

### **CONVENTION DE SERVITUDE POUR UN OUVRAGE AERIEN AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu une demande de convention de servitude, dans le cadre de l'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique public, des travaux prévus par ENEDIS nécessitant d'emprunter une propriété communale, à savoir la parcelle cadastrée AE 106 (église). Ces travaux sont en lien avec le projet RHI Rue de la gare.

Une étude technique sera réalisée par le bureau d'étude Euclyd mandaté par ENEDIS.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser ENEDIS à effectuer les travaux, notamment le passage d'ouvrages aériens au-dessus de la parcelle concernée, ainsi que toutes opérations nécessaires pour le service public d'électricité.

Il approuve également la conclusion d'une convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée, où est située l'église de la commune.

Enfin, la commune percevra une indemnité forfaitaire unique de 20 euros.

### **MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS LIÉS À LA SCOLARITÉ ET AUX FRAIS DE CANTINE – DISPOSITIF UEEA**

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2025, le conseil avait décidé de mettre en place une convention de participation financière pour couvrir les frais liés à la scolarité et à la cantine des élèves scolarisés en dispositif UEEA (Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme) dans l'école primaire communale.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec les 7 communes concernées pour que cette participation prenne effet dès la rentrée 2025-2026.

Le conseil précise que les frais de fournitures scolaires s'élèvent à 55 € par élève, les frais de fonctionnement généraux à 535 € par élève par an, et ceux de la cantine à 80 € par enfant par an.

La commune doit informer dès la rentrée les autres communes de la liste des élèves concernés afin qu'elles puissent prévoir ces dépenses dans leur budget.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et lui confie la responsabilité de mettre en œuvre cette démarche.

Monsieur le Maire indique avoir échangé avec des élus de la commune d'Ambérieu-en-Bugey et ceux-ci ne sont pas favorables à la signature de cette convention et ont indiqué qu'ils ne participeront pas.

### **MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE » DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE**

Le Maire informe que l'opération « Petits déjeuners à l'école », dispositif national est reconduit pour 2025-2026, elle consiste à distribuer gratuitement des petits déjeuners équilibrés à tous les élèves des écoles primaires et maternelles sur le temps scolaire. Ce programme vise à réduire les inégalités alimentaires, favoriser la concentration et l'apprentissage, promouvoir une éducation alimentaire, lutter contre le gaspillage, et valoriser les circuits courts en privilégiant les produits locaux.

Le petit-déjeuner type comprend un produit céréalier, un produit laitier, un fruit frais, un produit sucré, et de l'eau. La mise en œuvre est laissée aux collectivités, qui peuvent choisir l'effectif concerné, les jours de distribution, et la période de lancement, prévue ici de novembre 2025 à juillet 2026, principalement en début de matinée dans deux écoles.

L'école maternelle proposera 4 petits déjeuners par semaine et l'école primaire 1 petit déjeuner par semaine.

L'État apportera une contribution financière de 1,30 € par élève et par repas pour couvrir les achats alimentaires. La commune pourra financer le reste si nécessaire.  
La mise en place nécessite la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal approuve le dispositif, autorise le Maire à solliciter la participation financière de l'État, et lui donne tous pouvoirs pour signer la convention et accomplir les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

### **MISE EN PLACE D'UNE FACTURATION AUX PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES PRIVEES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE PAR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal a examiné la situation où la commune intervient régulièrement en urgence sur des parcelles privées (par exemple, pour couper des arbres tombés sur la route...). Il a été décidé qu'en cas de travaux urgents constatés par arrêté municipal, la commune réalisera ces travaux à la place des propriétaires privés, qui seront ensuite facturés individuellement. La facturation sera basée sur le coût réel des travaux, proportionnellement à la longueur de propriété concernée, notamment pour des opérations mutualisées comme l'élagage en bord de route.

La commune doit au préalable informer les propriétaires du coût prévu et justifier l'urgence si nécessaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Florian MALARD demande si cela inclus également des interventions pour entretiens d'espaces verts type entretien de pelouse etc.

Monsieur le Maire lui précise que c'est uniquement pour des travaux de nature urgente, comme la chute d'arbres sur une route, ou menaçant de tomber et de causer un dommage ou autre.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Avancement chantier EPF Rue de la Gare

Gaël ALLAIN indique avoir eu un contact récent avec la Responsable des opérations de l'EPF. Il est dorénavant annoncé un début de travaux pour le 1<sup>er</sup> semestre 2026. Il indique ressentir un peu de déception sur la durée et les délais annoncés.

Georges CHARVET rappelle que le projet est connu depuis déjà 9 ans. Cela commence à faire long.

#### ➤ Permis de louer

Gaël ALLAIN indique avoir eu une réunion à la CCPA le 2 octobre avec l'ADIL et la CCPA concernant le permis de louer.

La mise en place du permis de louer sur la commune consisterait à obliger les propriétaires des zones ciblés de venir déposer un dossier d'autorisation de permission de louer un appartement, accompagné de tout un ensemble de justificatif. C'est un réel atout pour la commune pour pouvoir améliorer la qualité du parc locatif privé de la commune.

La gestion de l'Habitat est une compétence de la CCPA, il doit y avoir une concertation entre la communauté de communes et la commune pour déterminer les missions de chacune. Gaël ALLAIN indique s'être porté volontaire au nom de la commune pour pouvoir rentrer dans ce dispositif le plus rapidement possible.

#### ➤ Parc des Eaux Noires

Coralie GRABIT indique que l'inauguration prévue le 17 octobre au parc est annulée et sera reportée au printemps.

Il a semblé plus judicieux d'annuler puisqu'une animation était prévue au parc avec les enfants mais l'espace sera bien plus arboré, et fleuri au printemps plutôt qu'à l'automne avec des plantations de buissons et fleurs avec différentes couleurs. De plus, cela laisse plus de temps aux agents techniques pour installer les aménagements du parc avec des tables, bancs, poubelles

...

A la fin de l'année une réunion sera programmée avec les Brigades Nature pour la nouvelle convention 2026, il va sans doute falloir prévoir un entretien supplémentaire de ce parc assuré par les Brigades en plus de l'entretien régulier des agents techniques.

Gaël ALLAIN indique qu'il y a aussi la possibilité de faire de l'éco pâturage dans le parc, par des chèvres et moutons. Actuellement un troupeau de chèvres, moutons et âne sont présents au bord de l'Albarine sur la commune de Chaley, cet essai est assez concluant.

Coralie GRABIT informe avoir réalisé un devis pour des toilettes sèches à installer au parc. Le devis s'élève entre 2 000€ et 3 000€.

Gaël ALLAIN indique également que l'installation de toilettes publiques PMR sur la place de la mairie est en cours. Plusieurs devis ont été réalisés concernant l'installation d'un bungalow. La commune est en attente d'un devis pour la création de la plateforme accueillant le bungalow et du chiffrage concernant la partie plomberie.

## ➤ Ouverture restaurant

Gaël ALLAIN indique que les travaux dans le local ex pizzeria rue centrale sont pratiquement terminés. Les locataires du bail commercial sont venus en mairie pour déposer le dossier pour l'ouverture du restaurant.

Il indique avoir précédemment reçu en amont de ce dépôt de dossier les porteurs de projets pour leur expliquer que l'ouverture d'un nouveau restaurant sur la commune n'est pas forcément une bonne idée.

Avec 1 025 habitants la commune dispose déjà de deux restaurants (cafés), un restaurant type fast food et la boulangerie et c'est sans compter le restaurant ouvert à Argis (à moins de 3km). C'est à son avis, largement suffisant, le but étant que le moins de monde possible perde de l'argent (commerçants en place actuellement et futurs commerçant).

Florian MALARD indique qu'il faut appliquer une certaine neutralité dans cette demande, en raisonnant effectivement sur le besoin de la population.

Christian TIVEDDU demande s'ils ont fait une demande de subvention ou de terrasse sur l'espace public.

Gaël ALLAIN répond qu'aucune sollicitation pour une subvention n'a été formulée ni même pour la terrasse.

Florian MALARD demande sous quelle condition, la commune peut refuser une demande de subvention d'aide à l'installation d'un commerce.

Gaël ALLAIN répond que suivant l'article L 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut accorder des aides sous conclusion avec le bénéficiaire d'une convention fixant les obligations de ce dernier pour la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population rural.

La commune dispose de 4 points de restaurations différents ainsi la création d'un nouveau restaurant n'est pas éligible à ce critère.

## ➤ Composteur

Stéphanie AMOURIQ indique avoir rencontré Madame Audrey BARBARA, des Brigades Nature, ainsi que l'animatrice déchets de la CCPA, la semaine dernière, en compagnie de Christian SAVOI.

Le but de cette réunion était d'étudier les différents emplacements possibles entre l'EHPAD et les commerces. Les composteurs doivent être installés directement sur le sol.

Stéphanie AMOURIQ doit faire le point avec les différents commerçants afin de quantifier la quantité de déchets produite par chacun.

Une formation à l'installation d'un composteur est possible auprès de la CCPA.

Il est également recommandé d'effectuer un entretien hebdomadaire.

Coralie GRABIT demande s'il existe une solution envisagée pour les habitants du bourg, notamment en raison de la différence notable dans la gestion des déchets alimentaires, ainsi que du poids des ordures ménagères, entre ceux vivant en maison avec jardin et ceux résidant en immeuble sans accès à un espace vert. Stéphanie AMOURIQ précise qu'un premier test sera réalisé à petite échelle, avec un seul composteur destiné aux commerçants.

Florian MALARD souligne que les expérimentations à petite échelle ont généralement moins de chances de réussir.

L'avis général des conseillers est d'ouvrir l'accès aux composteurs à l'ensemble de la population, incluant à la fois les habitants et les commerçants.

➤ Divers :

- Réunion avec les Brigades Nature le vendredi 5 décembre à 9h30 en mairie, pour les projets 2026 de végétalisation, etc.
- Débroussaillage et nettoyage des jardins communaux : intervention à prévoir en fonction des demandes formulées.
- Le choix des futurs lampadaires au Chanay confié à Coralie GRABIT, Georges CHARVET et Christian SAVOI.
- Un arbre à papillons gênant est signalé au bout de la rue de la Gare, en direction de la gare. Les piétons doivent marcher sur la route pour le contourner : intervention à prévoir par les agents techniques.
- Construction au dernier lot du Belvédère : Christian SAVOI, chargé de l'urbanisme, doit traiter cette affaire.
- Réunion du conseil administratif du Khrôma Festival le jeudi 23 octobre 2025 à 20h en mairie.
- La fête de Noël des écoles est prévue le vendredi 19 décembre 2025. Le sapin de Noël sera installé sur la placette Sallier. Une boîte aux lettres du Père Noël, réalisée par un agent technique et décorée par Coralie Grabit et un habitant de la commune, sera en place pendant un mois, du 15 novembre au 19 décembre 2025.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure et quinze minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 04/12/2025,

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie AMOURIQ



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

